



## Maison plus reliée au réseau France Telecom

Par **jp49150**, le **10/08/2016** à **14:51**

Bonjour,

Ma question est la suivante :

Nous nous sommes portés acquéreur ma femme et moi d'une maison. Lors de nos visites celle-ci était reliée au réseau France Telecom, elle possédait donc tous les accès de téléphonie et d'internet possible. Le jour de la signature, le propriétaire sous mandat du notaire nous informe que la ligne est inactive puisque l'ancien propriétaire est partie avec sa ligne. (Il a fait construire sa maison sur le terrain voisin et à garder les branchements téléphones). Aujourd'hui après près de 5 semaines sans téléphone, France télécom m'appelle et me dit qu'il faut réaliser une construction de ligne avec demande à la voirie, installation d'un poteau et tranchée et que le devis estimatif avoisine les 1000€ HT.

Dois-je tout bonnement payer ou il y a une irrégularités dans la vente ? La maison que j'ai achetée avait le téléphone celle que j'habite n'est pas reliée, normal ?

Aidez moi s'il vous plait cette question ne concerne qu'un des problèmes que nous rencontrons depuis l'achat de cette maison...

D'avance merci,